

Règlement

- Article 1.** Les juges arbitres sont Abel SEGOUAT, Jérôme CLAVEAU et Christophe CAQUINEAU.
- Article 2.** Le tournoi se déroule suivant le Règlement Général des Compétitions et les Règles Officielles de Badminton (édités par la FFBaD). La répartition dans les tableaux et en sortie de poules sera faite à l'aide du logiciel BadPlus.
- Article 3.** Le tournoi est ouvert à partir de la catégorie minimale pour les licenciés à la FFBaD, et en règle avec celle-ci dans les séries P12-P11-P10, D8-D9, R6-D7 et R4-R5.
- Article 4.** Les tableaux proposés sont les SD, les SH et les mixtes le samedi 3 décembre 2016. Les DD et les DH le dimanche 4 décembre 2016.
- Article 5.** Chaque joueur peut s'inscrire sur un seul tableau par jour.
En simple un joueur peut s'inscrire dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne, exemple un joueur D7 peut jouer, s'il le souhaite en R6, mais ne pourra pas s'inscrire en R5.
En doubles et mixtes, un joueur au moins de la paire devra être classé au moins au premier niveau de la série inférieure, et l'ayant au classement à la date du tirage au sort (classement double et mixte respectivement) (exemple : R4 autorisé en N3-N2, r4 étant le premier niveau de la R4-R5) : Cela signifie qu'une paire de double R6/D7 peut jouer dans la catégorie R4/R5.
- Article 6.** Le classement des joueurs sera celui de Poona à J-15 de la date du tournoi.
- Article 7.** Tous les joueurs doivent être licenciés à la date limite des inscriptions qui est fixée au 20 novembre 2016 ; la confection des tableaux se fera le 27 novembre 2016.
- Article 8.** Le Comité d'Organisation limite le nombre de matchs à 320 le samedi et à 200 le dimanche.
- Article 9.** Le Comité d'Organisation se réserve le droit de regrouper ou scinder certaines séries (d'après le CPPH) si le nombre d'inscrits est insuffisant ou trop important, de telle sorte qu'un joueur ne puisse pas faire plus de 8 matchs dans la journée.
- Article 10.** Les volants sont à la charge des joueurs répartis à parts égales. Les volants officiels sont le plume RSL GRADE 1 (24 €) pour les tableaux D8-D9, R6-D7, R4-R5 et le plastique MAVIS 500 (13 €) pour le tableau P12-P11-P10.
- Article 11.** La compétition se déroule en 2 sets gagnants de 21 points.
- Article 12.** La compétition se déroule en poules avec 2 sortants, dans tous les tableaux, avec priorité aux poules de 4.
- Article 13.** Le montant des droits d'engagement est de 13 € pour un tableau et 16 € pour deux. En cas de forfait (quel que soit le motif) après la date limite d'inscription, il n'y aura aucun remboursement.
- Article 14.** Les joueurs doivent se tenir prêts 45 minutes avant l'horaire annoncé.

Article 15. Les horaires figurant sur l'échéancier ne sont qu'indicatifs et peuvent être modifiés à tout moment par les responsables du tournoi. En conséquence, un joueur ne peut quitter la salle sans l'autorisation des juges arbitres.

Article 16. Tout joueur forfait devra prévenir l'organisateur ainsi que son partenaire s'il est inscrit en double. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation. Tout joueur forfait adressera dans les 5 jours les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

Article 17. Le temps minimum de repos entre 2 matchs est de 20 minutes.

Article 18. Le temps dit « d'échauffement » est de 3 minutes, à partir de l'appel du match.

Article 19. Les matchs seront en auto-arbitrage. En cas de besoin ou de demande de l'un des joueurs, un arbitre sera désigné par les juges arbitres pour le match. Dans la mesure du possible, toutes les ½ finales et finales seront arbitrés.

Article 20. Les volants touchant les parties amovibles se trouvant au-dessus du terrain, les filins, seront considérés let une fois au service, puis faute en jeu. Tout volant qui touchera les structures sera considéré comme faute.

Article 21. Les joueurs, ont pris connaissances du code de conduite des joueurs, art 3.9 du Guide du Badminton.
Les entraîneurs, les officiels d'équipes et technique ont pris connaissances du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique, art 3.10 du Guide du Badminton.
Les joueurs, ont pris connaissances du règlement sur les tenues vestimentaires, art 3.1.C2 du Guide du Badminton.
Ces règlements seront affichés dans les gymnases.

Article 22. Chaque participant mineur doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.